



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
Délégué à la Sécurité Routière*

Paris, le **09 JAN. 2019**

Monsieur le Secrétaire général,

Afin de diminuer les délais d'attente d'une place d'examen du permis de conduire pour les candidats ayant achevé leur formation, j'envisage de recourir au dispositif d'examens supplémentaires, prévu par la circulaire du 10 février 2009, dont le bilan sur la période 2009-2016 avait été très positif.

Pour mémoire, ces examens supplémentaires sont réalisés par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) volontaires qui sont rémunérés sur la base de vacations, à hauteur de 11,50 € par examen. De plus, une seconde indemnité est versée dès lors que 18 examens ont été réalisés.

Programmés le samedi et les jours de compensation acquis au titre des déplacements professionnels des IPCSR, à l'exclusion des jours de congés et d'ARTT, ces examens supplémentaires visent principalement à soulager les départements en tension.

Vous trouverez ci-joint un projet de circulaire sur lequel je souhaite recueillir votre avis au plus tard pour le 25 janvier 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuel BARBE

Monsieur Christophe NAUWELAERS
Secrétaire général de l'UNSA-SANEER
BP 2
91 590 LA FERTE-ALAIS